

17 mai 2023

# Rapport sur les crimes de haine 2023

Rapport sur le monitoring de la discrimination et  
de la violence anti-LGBTQ en Suisse en 2022

**LGBTIQ**  
HELPLINE



TRANSGENDER  
NETWORK  
SWITZERLAND

**TGNS**



# Sommaire

<b>1.</b>	<b>Résumé des points importants</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>Antenne de signalement pour les crimes de haine : les chiffres</b>	<b>7</b>
2.1	Enregistrement et analyse	7
2.2	Nombre de cas enregistrés	7
2.3	Identité de genre et orientation sexuelle	9
2.4	Motif : genre, identité de genre, expression de genre, orientation sexuelle	11
2.5	Âge des personnes qui signalent les cas	12
2.6	Lieux	12
2.7	Types de violence	14
2.8	Dénonciation auprès de la police	16
2.9	Séquelles psychologiques	17
2.10	Répartition par canton	18
<b>3.</b>	<b>Comparaison des signalements – grand nombre de cas non signalés</b>	<b>19</b>
<b>4.</b>	<b>Conséquences des crimes de haine sur la communauté</b>	<b>22</b>
<b>5.</b>	<b>La Confédération et les cantons doivent agir</b>	<b>23</b>
5.1	Combattre l'hostilité anti-trans et reconnaître les personnes non binaires	23
5.2	Mise en œuvre rapide du plan d'action national	24
5.3	La responsabilité des cantons	24
<b>6.</b>	<b>Définitions</b>	<b>26</b>

## Mentions légales

**Direction de la publication :**  
LGBTIQ Helpline

**Organisations partenaires :** Pink Cross,  
Organisation suisse des lesbiennes (LOS),  
Transgender Network Switzerland (TGNS)

**Ont participé à la rédaction  
de ce rapport :**

- » Samson Rentsch, Pink Cross
- » Roman Heggli, Pink Cross
- » Alessandra Widmer, LOS
- » Alecs Recher, TGNS

**Traduction :** Rébecca Geissbühler  
**Publication :** Berne, le 17 mai 2023



En 2022, la LGBTIQ-Helpline a enregistré 134 cas d'agressions et de discriminations anti-LGBTQ, soit plus du double de cas comparé à deux ans auparavant !

**Ce sont presque trois crimes de haine qui sont signalés chaque semaine, et les cas non signalés sont très nombreux.**

En juin 2022, le « oui » du Conseil national en faveur d'un nouveau « plan d'action contre les crimes de haine anti-LGBTQ » était clair, mais il faut maintenant que le Conseil fédéral passe rapidement à l'action.

# 1. Résumé des points importants

Depuis 2016, les crimes de haine, la violence et la discrimination anti-LGBTQ peuvent être signalés à la « LGBTIQ-Helpline » (auparavant « LGBT+ Helpline »). Ce service a pour but de rendre visible et mesurable la situation en Suisse, car un recensement officiel sur l'ensemble du territoire n'a toujours pas été organisé.

Le présent rapport sur les crimes de haine fait état des cas qui ont été signalés à la LGBTIQ-Helpline entre janvier et décembre 2022. Il convient de noter que le questionnaire et l'outil de signalement ont été mis à jour et simplifiés, et ont fait l'objet d'une promotion accrue en août 2022. Cela peut expliquer certaines différences par rapport aux documents des années précédentes.

L'évaluation des données montre une réalité effrayante :

- Le nombre de cas signalés **a augmenté de presque 50% pour atteindre le nouveau record de 134 crimes de haine**. En moyenne, près de trois crimes de haine ont été signalés chaque semaine. Il s'agit de plus du double des cas signalés en 2020 (61 signalements). En 2021, 92 cas ont été signalés.
- Environ **80% des cas** signalés concernaient **des injures ou des insultes**. Presque **20%** des personnes ayant signalé des cas avaient subi des **violences physiques** (25 cas), parmi lesquelles 10 personnes ont signalé des blessures résultant de l'agression.
- **Près d'un tiers des cas** concernaient **les personnes trans, qui restent ainsi démesurément touchées**. En particulier, la part des personnes non binaires qui ont fait un signalement a encore augmenté, passant de 14% à 24%. Cette augmentation est particulièrement inquiétante dans le contexte actuel, après la remarque explicitement hostile aux personnes non binaires faite par l'ancien conseiller fédéral Ueli Maurer, et le rapport du Conseil fédéral, dans lequel il refuse la reconnaissance juridique des personnes non binaires.
- Seuls **11% des crimes de haine ont été dénoncés à la police**. Les personnes qui ont porté plainte n'ont pas toujours eu droit à une réaction objective de la part de la police – un tiers d'entre elles ont rapporté de la condescendance et des moqueries.
- La plupart des crimes de haine ont eu lieu dans les **espaces publics (34%)** ou dans les **transports publics et les gares/stations (20%)**.
- Les jeunes sont particulièrement touché-e-x-s : environ **deux tiers des personnes ayant fait un signalement ont moins de 30 ans**.
- Les crimes de haine ont des conséquences à long terme sur les personnes touchées. Ainsi, **deux tiers** des personnes touchées ont affirmé avoir eu des **séquelles psychologiques** à la suite de l'événement. En conséquence, certaines personnes LGBTIQ tentent de réduire leur visibilité en public, mais cela n'est pas toujours possible, en particulier pour certaines personnes trans.
- C'est dans le **canton de Zurich** que le plus grand nombre de cas ont été signalés (**44 cas**), suivi par le **canton de Berne (18 cas)**, le **canton de Saint-Gall (13 cas)** et le canton d'**Argovie (11 cas)**.

La plus grande visibilité et présence des personnes LGBTQ à Zurich peut expliquer les chiffres plus élevés de Zurich.

Cependant, le nombre réel de crimes de haine est plusieurs fois supérieur au nombre de signalements. Pour la deuxième année consécutive, il s'avère qu'une partie des chiffres de la LGBTIQ-Helpline sont considérablement inférieurs à ceux des recensements étatiques régionaux dans le canton de Fribourg et dans la ville de Zurich. Il faut donc partir du principe que le nombre de cas non recensés est énorme dans toute la Suisse.

### Passer des paroles aux actes

Depuis des années, le nombre de cas de crimes de haine signalés augmente, ce qui montre que l'hostilité et les agressions envers les personnes LGBTQ sont malheureusement une réalité quotidienne. Cela a des conséquences non seulement pour les personnes directement touchées, mais aussi pour l'ensemble de la communauté queer.

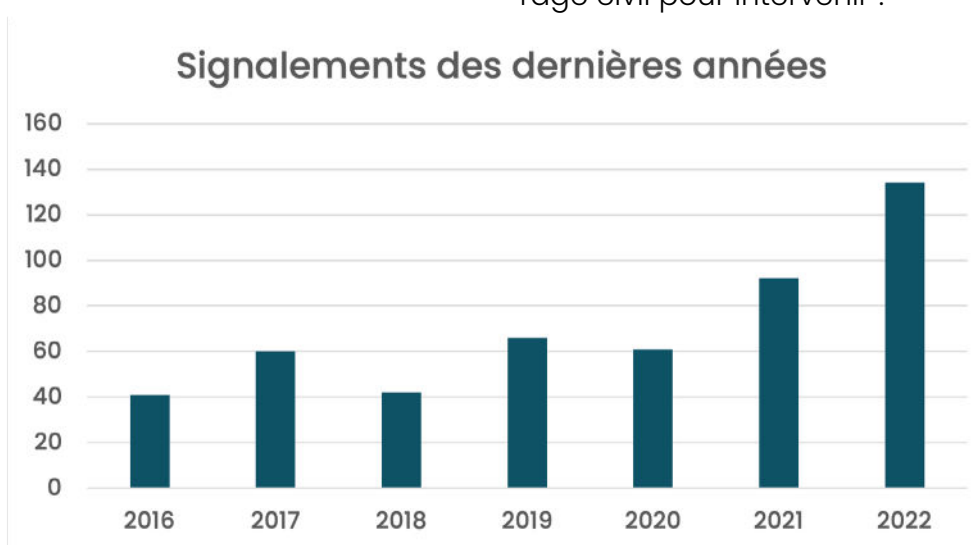
Le Conseil fédéral doit maintenant élaborer au plus vite le plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ, après l'adoption du postulat du conseiller national Angelo Barrile (PS Zurich, membre du comité de Pink Cross), et définir les res-

ponsabilités avec les cantons et les communes.

Le nombre effroyablement élevé de signalements de personnes trans – et en particulier de personnes non binaires – montre bien l'urgence d'examiner de plus près la violence et la haine envers les personnes trans et de prendre rapidement des mesures efficaces. Le refus de la part du Conseil fédéral de reconnaître les personnes non binaires est choquant et alimente des propos et attitudes hostiles envers les personnes trans.

Les mesures qui pourraient être prises pour réduire et combattre les crimes de haine sont claires, et elles auraient dû être prises depuis longtemps : des statistiques officielles sur les agressions anti-LGBTQ, des mesures de prévention, le travail avec les personnes qui commettent ces actes, des refuges spécialisés et un vaste travail de sensibilisation dans la société ainsi qu'auprès des autorités de poursuite pénale et des services d'aide aux victimes.

Mais la société civile est également appelée à prendre position et à s'engager contre la haine et la discrimination, d'autant plus que plus de la moitié des cas signalés ont eu lieu en public. Les associations faitières LGBTQ appellent donc à intervenir partout où la discrimination est visible et, dans la mesure du possible, à faire preuve de courage civil pour intervenir !



# 2. Antenne de signalement pour les crimes de haine : les chiffres

## 2.1 Enregistrement et analyse

La LGBTIQ-Helpline gère un centre de signalement des crimes de haine et des discriminations anti-LGBTQ pour toute la Suisse. Les cas peuvent être annoncés par téléphone ou sur le site de la LGBTIQ-Helpline. La Helpline offre également du soutien et des conseils aux personnes touchées. Pour la saisie en ligne, les questions ont été conçues sous forme de questionnaire standardisé.

En été 2022, le questionnaire et l'outil de signalement ont été remaniés sur la base des enseignements tirés des dernières années, dans le but d'offrir un accès plus facile à l'outil de signalement. Par exemple, le nombre de questions a été réduit, les questions et les possibilités de choix ont été formulées plus simplement et l'expérience d'utilisation a été améliorée dans les quatre langues (allemand, français, italien et anglais). Parallèlement, la possibilité pour une personne tierce de signaler un événement observé a été ajoutée, et les descriptions ont été actualisées.

L'évaluation suivante porte sur les signalements effectués entre janvier et décembre 2022. Elle s'inscrit dans la continuité des rapports sur les crimes de haine publiés entre 2016 et 2021, mais diffère sous certains aspects de par le changement de méthode de collecte des données et du

type de données recueillies.

Seuls les cas signalés par téléphone ou en ligne ont été enregistrés. Bien que l'analyse de telles données ne permette pas de conclusions représentatives, il est possible de dégager des tendances et de montrer que l'hostilité anti-LGBTQ reste un problème réel qui est à prendre au sérieux. Cela met également en évidence la nécessité d'agir politiquement.

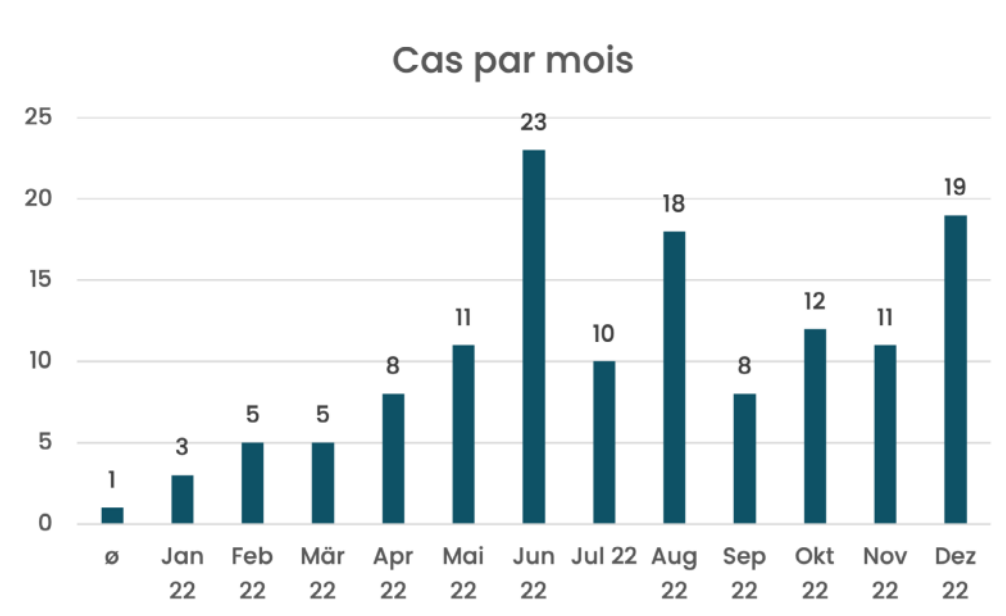
## 2.2 Nombre de cas enregistrés

**Le nombre de cas a augmenté de 50% par rapport à 2021 : presque trois signalements par semaine**

En 2022, 134 crimes de haine au total ont été signalés à la LGBTIQ-Helpline, soit près de trois cas par semaine. À cela s'ajoutent 11 cas qui ont eu lieu en 2021 mais n'ont été signalés qu'en 2022, et 4 cas ayant eu lieu à l'étranger.

Le nombre de signalements a donc augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente (de 92 cas en 2021 à 134 en 2022), et a plus que doublé depuis l'année 2020 (61 signalements).

On constate une augmentation des cas au mois de juin (voir graphique ci-dessous). Ces nombres coïncident avec les événements rapportés dans le cadre de la Zurich Pride et de la Khur Pride; l'expérience montre qu'une plus grande visibilité des personnes queers va de pair avec un plus grand nombre d'agressions anti-LGBTQ. De manière générale, le nombre de signalements au cours de l'année a augmenté, ce qui pourrait s'expliquer aussi par le fait que la LGBTIQ-Helpline soit devenue plus largement connue après sa réorganisation et sa promotion en août 2022.



Graphique: nombres absolus

« Je rentrais chez moi après la Khur Pride. À la gare, je suis descendue du train et j'ai marché jusqu'à la maison. En traversant le parking, j'ai entendu quelques jeunes hommes me crier «salope» et me suivre. Je portais un drapeau lesbien et j'avais un arc-en-ciel dessiné sur la joue. »

«Nach der Khurpride bin ich nachhause gefahren. An Bahnhof bin ich aus dem Zug gestiegen und direkt nachhause gelaufen. Als ich über den Parkplatz lief, brüllten mir einige junge Männer hinterher: 'Schlampe' und verfolgten mich. Ich hatte die lesbische Flagge dabei und einen Regenbogen auf der Wange.»

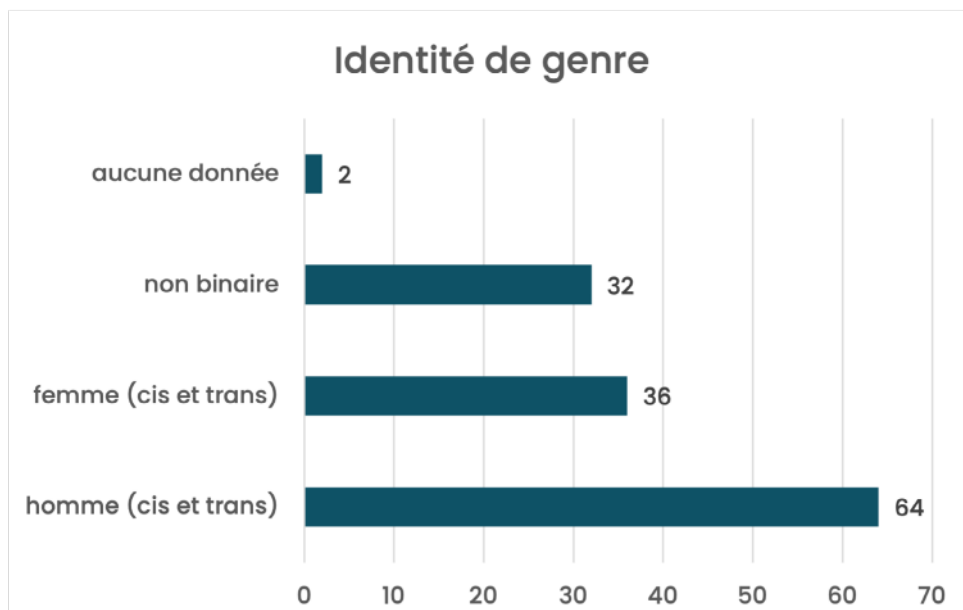
«C'était pendant la nuit après la Zurich Pride. Une [...] voiture est passée à côté de nous. Des gens ont crié par la fenêtre: «les gays n'ont pas de droits, fils de putes». »

(«Es war in der Nacht nach der Zürich Pride. Ein [...] Auto fuhr an uns vorbei. Aus dem Fenster wurde gerufen: 'Schwuli hend kei Recht ihr Hueresöhn'»)»

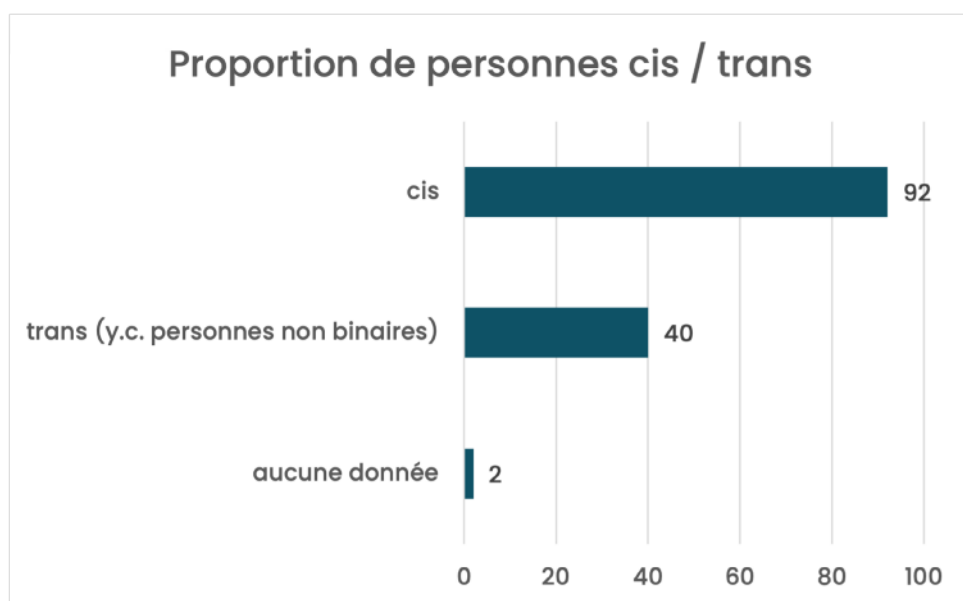
«Après la Pride, moi et 7 ami-e-x-s sommes allé-e-x-s nous rafraîchir à la rivière. [...] Certain-e-x-s d'entre nous étaient dans l'eau, d'autres sur la passerelle, quand nous avons vu voler une canette de bière de 5 dl, ouverte. Elle m'a effleuré la jambe mais n'a pas vraiment touché d'autre personne. Les auteurs étaient sur le pont en-dessus de nous et nous ont insulté-e-x-s avec des remarques homophobes – pour autant que je sache – et ont tourné une vidéo en même temps. Quand nous les avons remarqués, ils sont partis en courant. »

(«War mit 7 befreundeten Personen nach der Pride am Fluss für eine Abkühlung. [...] Wir standen im Wasser & einige auf dem Steg, als wir von oben auf einmal eine 0.5l Bierdose die offen war, fliegen sahen. Es hat mich nur leicht am Bein gestreift und niemanden gross getroffen. Die Täter waren auf der Strassenbrücke oberhalb, beleidigten uns mit – soweit ich weiss – homophoben Sprüchen & nahmen dabei ein Video auf. Als wir sie entdeckten, rannten sie weg.»)





Graphique: nombres absolus



Graphique: nombres absolus

## 2.3 Identité de genre et orientation sexuelle

En 2022, le pourcentage de signalements effectués par des personnes non binaires (y.c. genderfluid et agenres) a fortement augmenté, pour atteindre 24% (14% l'année précédente). Ainsi, en prenant en compte les personnes trans binaires, presque un

tiers des signalements (30%) sont faits par des personnes trans. Il y a plusieurs explications possibles à cette forte augmentation de cas signalés par des personnes trans et au fait qu'elles soient particulièrement touchées par les crimes de haine. Ces explications seront détaillées au chapitre 5.1.

La plupart des signalements sont faits par des personnes gays (42%), tandis que la

part signalée par des personnes lesbiennes s'élève à 18%. Une part similaire est signalée par des personnes bisexuelles (17%). Il est difficile de déterminer si les gays sont vraiment plus souvent victimes de crimes de haine, ou s'ils sont simplement plus nombreux à signaler ces événements à la LG-BTIQ-Helpline. Les descriptions de cas permettent cependant d'arriver à la conclusion que les personnes lesbiennes subissent plus souvent de la violence sexualisée, sous la forme de harcèlement ou d'agressions, tandis que les personnes gays sont plus souvent attaquées physiquement. Pour la première fois, des personnes asexuelles ont signalé des événements qui leur étaient arrivés dans l'espace public.

« Ma copine et moi nous promenions main dans la main dans la rue, quand un homme sur une trottinette électrique est passé à côté de nous et nous a crié «gay». Il s'est retourné, nous a suivies en trottinette, nous a filmées et nous a dit encore une fois «gay». »

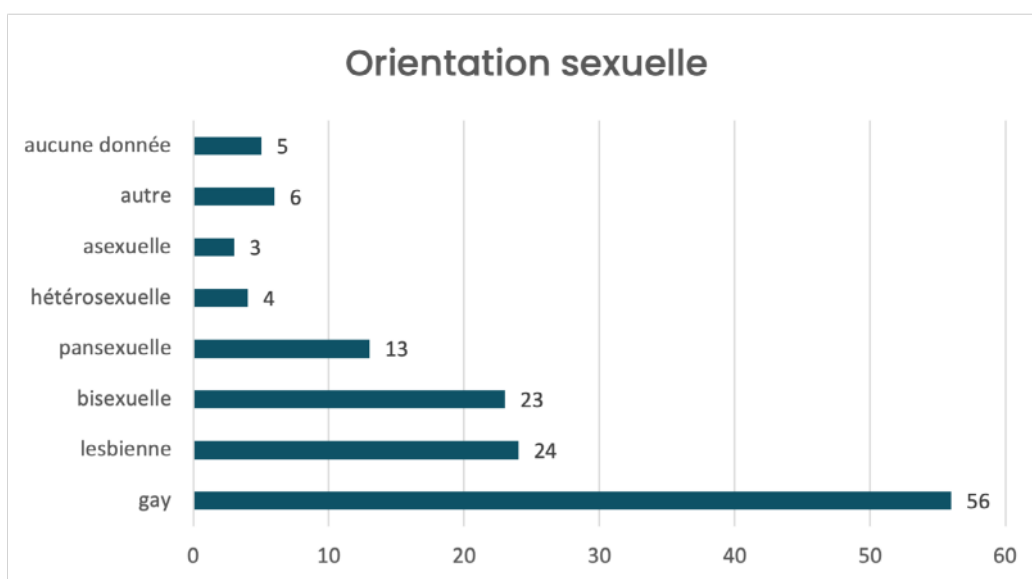
(«Meine Partnerin und ich sind Hand in Hand die Strasse entlanggelaufen, als ein Typ auf einem E-Trotti an uns vorbeifuhr und uns 'schwul' hinterherrief. Er hat umgedreht, ist uns nachgefahren, hat uns gefilmt und erneut 'schwul' nachgerufen»)

« Nous avons acheté une glace et nous marchions dans la rue. Nous étions seulement bras dessus bras dessous (pas de baisers etc.).

1. Commentaires comme «beurk, dégoûtant»
2. Description explicite d'actes sexuels entre ma copine et moi.
3. Lorsque nous avons protesté (verbalement), nous avons reçu des menaces de mort («des gens comme vous, on devrait les tuer», etc). »

«Wir hatten ein Eis gekauft und liefen gerade die Strasse entlang. Dabei hatten wir lediglich die Arme beieinander eingehakt (keine Küsse usw.).

1. Kommentare wie 'Bäh, so grusig'
2. Beschreibung: Explizite sexuelle Handlungen zwischen meiner Freundin und mir
3. Als wir uns werten (verbal) kam es zu Morddrohungen (Solche wie euch sollte man umbringen usw.)»



Graphique: nombres absolus

## 2.4 Motif : genre, identité de genre, expression de genre, orientation sexuelle

La plupart des personnes ayant signalé des cas (80%) estiment avoir été victimes de crimes de haine en raison de leur orientation sexuelle (réelle ou supposée). 42% des personnes considèrent leur genre ou identité de genre comme un motif possible. Dans un tiers des cas (31%), l'expression de genre était déterminante.

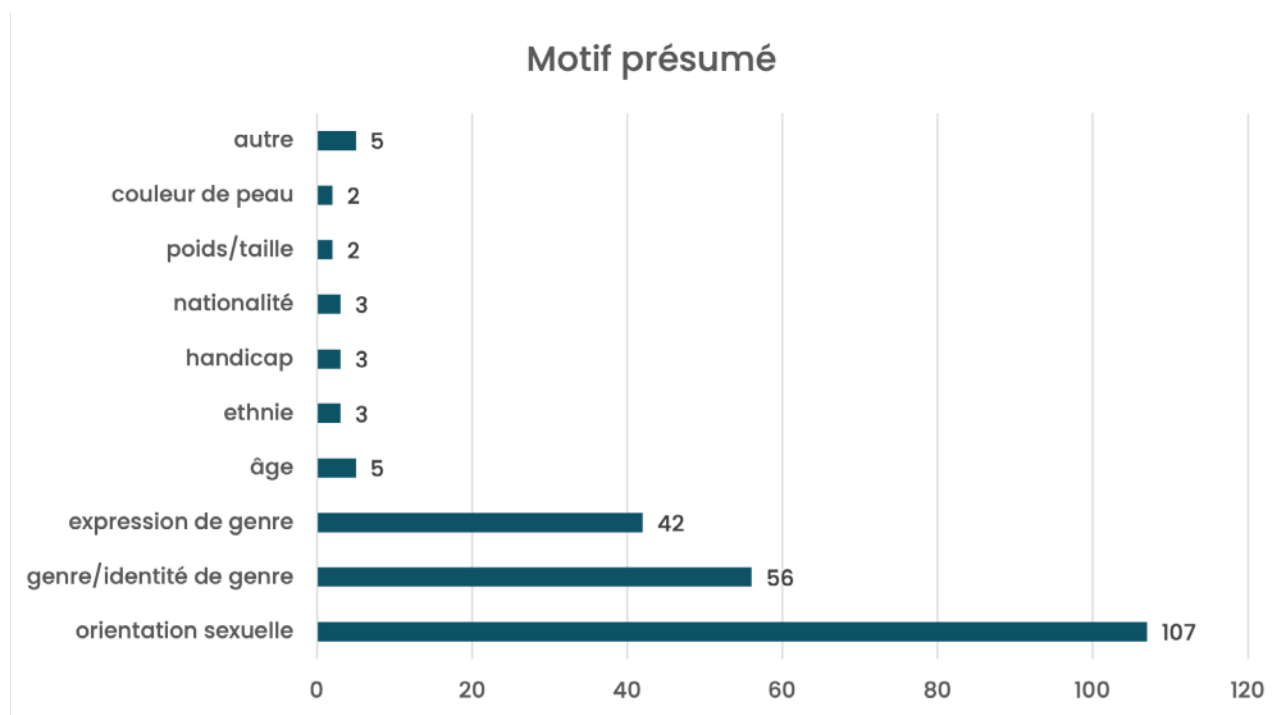
Dans leur description des cas, beaucoup de personnes ont affirmé qu'elles avaient été agressées en raison de leur visibilité en tant que personne queer. On constate souvent que les auteur·rice·s réagissent à un comportement ou une apparence qui s'écarte de la norme cis-hétérosexuelle ou qui ne correspond pas aux rôles et stéréotypes de genre.

« Mon apparence ne correspond pas complètement à celle d'un homme traditionnel et je suis queer, ce que les auteurs savaient. Cela a dû les déranger, et ils ont voulu me provoquer en faisant des remarques. »

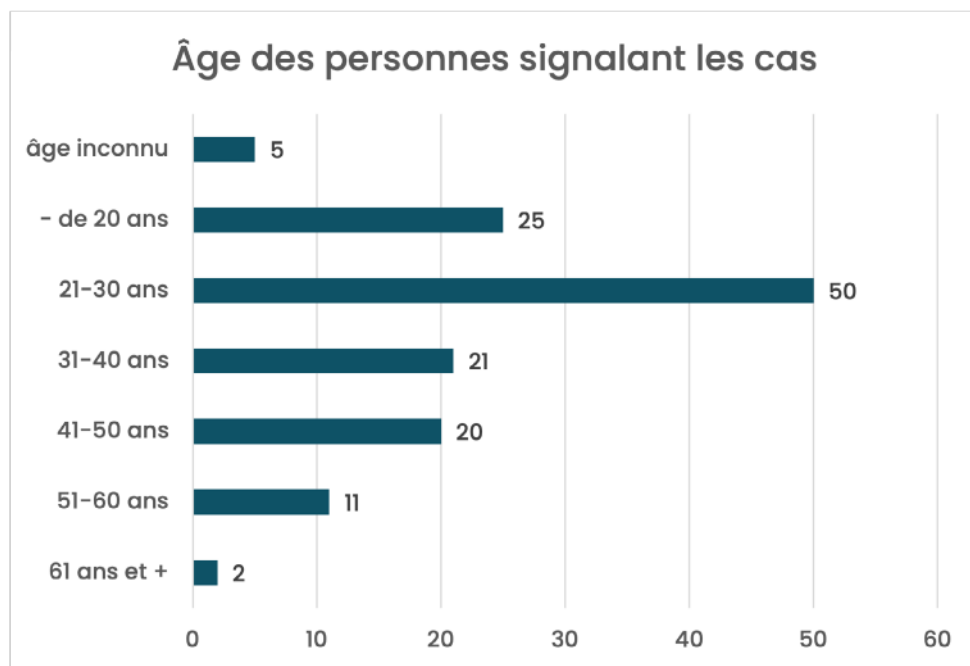
«Ich präsentiere mich nicht komplett wie der traditionelle Mann und bin queer, was den Tätern bekannt war. Das hat die Täter wohl gestört, weshalb sie mich mit Rufen provozieren wollten.»

« Une personne [...] est venue vers notre groupe de quatre et m'a demandé ce qui me passait par la tête de sortir avec ces vêtements. Je portais encore mes habits de la Pride. »

«Eine Person [...] kam auf unsere Vierergruppe zu. Fragte mich, was mir eigentlich einfällt, mit dem Outfit rumzulaufen. Ich hatte mein Pride-Outfit noch an.»



Graphique : nombres absolus – plusieurs réponses possibles



Graphique : nombres absolus

## 2.5 Âge des personnes qui signalent les cas

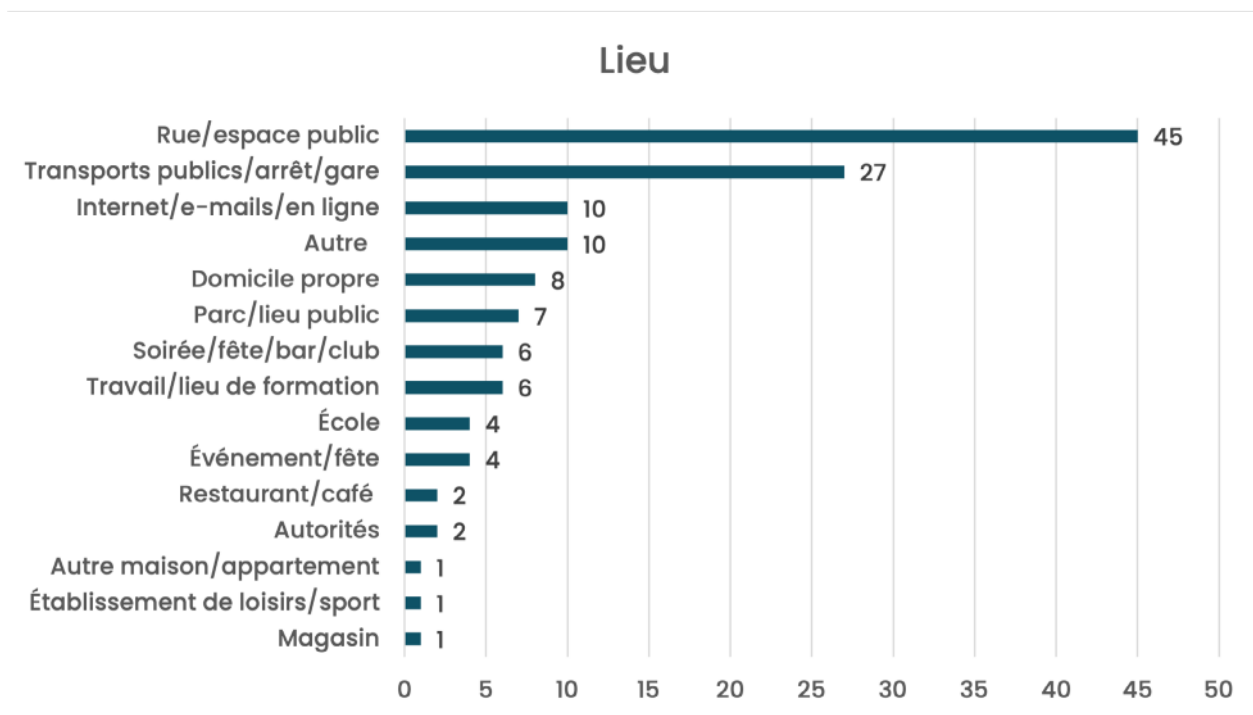
Comme les années précédentes, la plupart des personnes touchées ont moins de 30 ans ; 56% de tous les signalements ont été faits par des personnes de cette catégorie d'âge. Cela s'explique d'une part par la plus grande visibilité des jeunes LGBTQ dans l'espace public. D'autre part, le fait que la plupart des signalements soient saisis via un outil en ligne pourrait aussi jouer un rôle ; il se peut qu'il soit moins accessible pour les personnes plus âgées.

## 2.6 Lieux

En ce qui concerne l'endroit où les actes signalés ont eu lieu, on dégage un schéma similaire à celui des dernières années. La majorité des cas se produisent dans l'espace public ou dans les transports publics (54%). En raison de la campagne pour le « mariage pour toutes et tous » l'année dernière, il y a eu une plus grande proportion de cas dans la catégorie « à domi-

cile » (14% en 2021, 6% en 2022), souvent liés à des dégradations de drapeaux sur des balcons ou des façades. Cette proportion s'est réalignée sur les chiffres de 2020 (8% en 2020, 6% en 2022). Les signalements de haine en ligne et de cyber-harcèlement sont passés de 2 à 10, bien que l'on puisse supposer que le nombre de cas non déclarés est particulièrement élevé. En effet, les enquêtes menées auprès des jeunes queers montrent qu'une grande majorité de ces personnes ont déjà été confrontées à l'hostilité anti-LGBTQ en ligne<sup>1</sup>. Comme ce sont des cas très fréquents, il est probable que beaucoup de personnes renoncent à les signaler, car cela leur demanderait trop de travail.

<sup>1</sup> En 2018 déjà, entre 84% et 88% des 1711 jeunes ayant répondu à l'enquête allemande «Queere Freizeit» ont déclaré avoir déjà rencontré des injures et des moqueries en ligne. Près de la moitié (46%) des jeunes trans avaient déjà été agressé-e-x-s directement, alors qu'un tiers (29%) des personnes interrogées avaient déjà été « insultées, injuriées ou ridiculisées » en raison de leur orientation sexuelle. – Krell et al. (2018): Queere Freizeit. Inklusions- und Exklusionserfahrungen von lesbischen, schwulen, bisexuellen, trans\* und \*diversen Jugendlichen in Freizeit und Sport. München: DJI.



Graphique : nombres absolus

« J'étais dans le bus avec mon copain. On était juste assis l'un à côté de l'autre, peut-être qu'on s'est pris dans les bras brièvement ou blottis l'un contre l'autre. En tout cas, on n'a rien fait de particulier. On ne s'est même pas embrassés. »

(«Ich sass mit meinem Freund im Bus. Wir sind eigentlich nur nebeneinander gesessen, haben uns vielleicht mal kurz etwas in den Armen gelegen oder uns aneinandergeschmiegt. Jedenfalls haben wir nichts Auffälliges getan oder so. Wir haben uns nicht einmal geküsst.»)

« Samedi soir, [...] en rentrant chez moi, j'ai senti des regards fixes sur moi, puis on m'a traité de « pédé de merde ». Comme je les ignorais et continuais à marcher, ils m'ont suivi sur environ 300 mètres en continuant à me crier dessus. Soudain, l'un d'eux a sauté devant moi et m'a poussé en arrière en disant « je te parle, pédé » car je ne m'étais pas arrêté. J'ai répondu qu'ils devaient grandir et arrêter leurs conneries. J'ai vu sa main se transformer en poing. »

(«Am Samstagabend auf dem Weg [...] nach Hause wurde ich von der Seite dumm angestarrt, dann als 'Scheiss Schwuchtel' beleidigt. Als ich sie ignorierte und weiterlief, folgten sie mir ca. 300 m mit weiteren Rufen. Plötzlich sprang einer vor mich und schubste mich nach hinten, mit dem Worten 'ich rede mit dir, Schwuchtel' da ich nicht still dastand. Ich antwortete, dass sie erwachsen werden und den Scheiss lassen sollen. Ich sah, dass aus seiner Hand eine Faust wurde.»)

## 2.7 Types de violence

Le nombre de personnes ayant signalé des insultes et des injures est comparable à celui de 2021 – près de 80% des signalements. Il est souvent apparu lors des événements que les auteurs commençaient par insulter avant de recourir à des menaces ou à la violence physique. Ainsi, la proportion d'incidents impliquant un danger physique reste élevée.

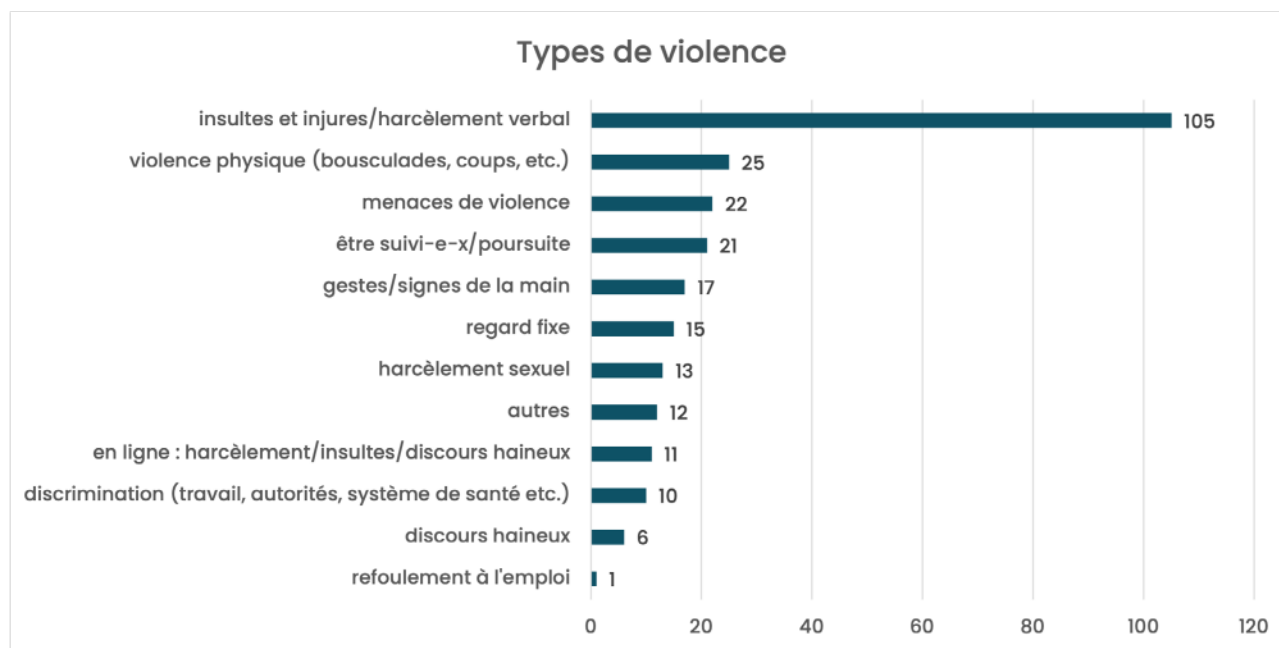
Le nombre de déclarations de violences physiques (25) est identique à celui de l'année précédente. Dix personnes ont été blessées. Il s'agissait d'une blessure à la tête ainsi que d'égratignures, d'écorchures, de contusions et d'une brûlure avec une cigarette.

Une personne sur dix a fait état d'un harcèlement sexuel, tandis que 16 % environ ont rapporté une poursuite et/ou des menaces de violence.

*« Diverses écorchures sur tout le corps, plaie au menton, fortes douleurs aux fesses et à la poitrine, probable contusion des côtes »*

*(«Verschiedene Schürfwunden am ganzen Körper, Platzwunde am Kinn, starke Schmerzen am Gesäss und Brust, wahrscheinlich Rippenquetschung»)*

Plusieurs personnes font état de cas de discriminations et de rejet dans le cadre du travail, des services publics ou du secteur de la santé. Cela montre la nécessité d'une protection juridique plus forte contre la discrimination, qui comprend au moins la protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans la vie professionnelle ainsi que sur l'identité de genre dans le domaine des services publics.



Graphique : nombres absolus – plusieurs réponses possibles

« Mes ami-e-x-s et moi sirotions nos rosés. C'est une agréable nuit d'été. C'est alors qu'un groupe d'hommes arrive. Au milieu de la meute, l'un d'entre eux se fait remarquer. Lorsqu'il voit que nous sommes un groupe partiellement queer, il lance des propos méprisants à l'un de mes amis gays. Mon ami, visiblement habitué à ce genre d'agressions, se précipite à l'intérieur du bar. Stupéfait, je reste dehors et remets l'agresseur à sa place en lui demandant d'arrêter. J'arrive à éviter son coup de pied, mais pas son coup de poing. La main me frappe violemment au visage. Les clientes du bar interviennent, des gens se précipitent de toutes parts, le repoussent. Les amis de l'agresseur l'attrapent par le bras et l'emmènent loin de là. »

(«Meine Freund\*innen und ich nippen an unseren Rosés. Es ist eine gemütliche Sommernacht. Dann passiert uns eine Gruppe von Männern. In der Mitte der Meute einer, der sich gross macht. Als er uns als teilweise queere Gruppe sieht, ruft er einem meiner schwulen Freunde Verächtliches zu. Mein Freund, offensichtlich erfahren mit solchen Übergriffen, eilt ins Innere der Bar. Ich bleibe fassungslos draussen und weise den Angreifer in die Schranken, er solle das gefälligst unterlassen. Seinem Tritt kann ich ausweichen. Seinem Schlag nicht. Die Hand trifft mich wuchtig im Gesicht. Die Bargäste rundherum schreiten ein, Menschen von links und rechts eilen heran, drängen ihn weg. Die Jungs des Angreifers packen ihn am Arm und zerran ihn fort.»)

« J'étais en train de me laver les mains quand l'agresseur est entré dans les toilettes. Il commence à m'agresser verbalement. Je quitte la situation, il me suit et me donne un coup de poing ou un coup de pied. Je tombe et me retrouve avec diverses écorchures et plaies. Je me relève, puis je mets l'agresseur en fuite. [...] Je rentre chez moi et réfléchis à l'événement. Je n'arrive pas à m'endormir et je me décide à appeler la police quand même, qui ne fait que me tourner en ridicule. La policière demande de façon familière : « qu'est-ce que vous attendez de moi trois heures après l'événement ? – Appelez tout de suite ». Sur le moment, je n'en étais pas capable. Même après coup, je n'ai pas réussi à aller à la police, de peur de ne pas être pris au sérieux et d'être exposé à des questions stupides. »

(«Der Täter kam in die Toilette – ich war am Hände waschen – und fängt an, mich verbal anzugehen. Ich verlasse die Situation, er folgt mir und schlägt mir mit der Faust oder kickt mich mit dem Fuss. Ich falle um und erleide verschiedene Schürfwunden und Platzwunden. Ich stehe auf und schlage den Täter dann in die Flucht. [...] Ich geh nach Hause und musste den Vorfall einordnen, konnte nicht einschlafen und rief dann doch die Polizei an – wurde da nur blöd abgespeist. Die Polizistin fragte nur salopp 'was erwarten sie nun von mir 3 Stunden nach dem Vorfall? – Rufen sie sofort an'. Im Moment war ich nicht fähig. Habe es auch im Nachhinein nicht geschafft, zur Polizei zu gehen, aus Angst nicht ernst genommen zu werden und blöden Fragen ausgesetzt zu sein.»)

## 2.8 Dénonciation auprès de la police

Seuls de rares cas (15, c'est-à-dire 11%) ont été dénoncés à la police. En 2021, cette proportion s'élevait encore tout juste à 20%. Les injures et les insultes, en particulier, n'ont pas été signalées, car de nombreuses personnes ont indiqué qu'elles n'étaient pas sûres de leurs droits dans ce domaine ou qu'elles n'avaient pas grand espoir de succès. Plusieurs personnes ont indiqué qu'elles étaient inquiètes de ne pas savoir si la police les soutiendrait ou si elle ferait plutôt preuve de condescendance. Comme les années précédentes, certaines personnes ont renoncé à une dénonciation par peur des auteurs.

*« J'ai appelé la police et ils n'ont pas été très utiles. Le policier m'a dit que cela prenait du temps de signaler [le cas] et qu'il valait mieux que je passe le lendemain car ils avaient bientôt fini de travailler (même s'il n'était en fait que 14h). »*

*«Ich habe die Polizei angerufen und sie waren nicht so hilfreich. Der Polizist meinte, es braucht lange [den Vorfall] zu melden und ich sollte am besten am nächsten Tag vorbeikommen, da sie bald Feierabend hätten (auch wenn es tatsächlich erst 14 Uhr war).»*

Environ un tiers des personnes ayant signalé des cas (6 personnes) ont indiqué que la police avait réagi de manière objective ou en apportant son soutien. Dans les 9 autres cas, les personnes qui ont signalé les faits à la police ont été confrontées à de l'ignorance, de la minimisation, de la condescendance ou du rejet.

*«Au final, nous avons renoncé à porter plainte, car les auteurs auraient eu accès au dossier. Nous ne voulions pas nous mettre en danger.»*

*«Am Ende haben wir von einer Anzeige abgesehen, da die Täter Akteneinsicht erhalten würden. Wir wollten uns nicht in Gefahr bringen.»*

*« Les auteur·rice·s étaient inconnus et certains avaient l'air mineurs. De plus, je ne fais pas confiance à la police en raison de mauvaises expériences, et je ne la considère pas comme sensibilisée aux identités queer. La dénonciation peut être encore plus éprouvante psychologiquement. »*

*«Unbekannte Täter\*innen, die u.a. minderjährig zu sein schienen. Ausserdem vertraue ich der Polizei wegen schlechten Erfahrungen nicht und sehe sie nicht als auf queere Identitäten sensibilisiert. Daher wäre dies psychisch eventuell belastender gewesen.»*

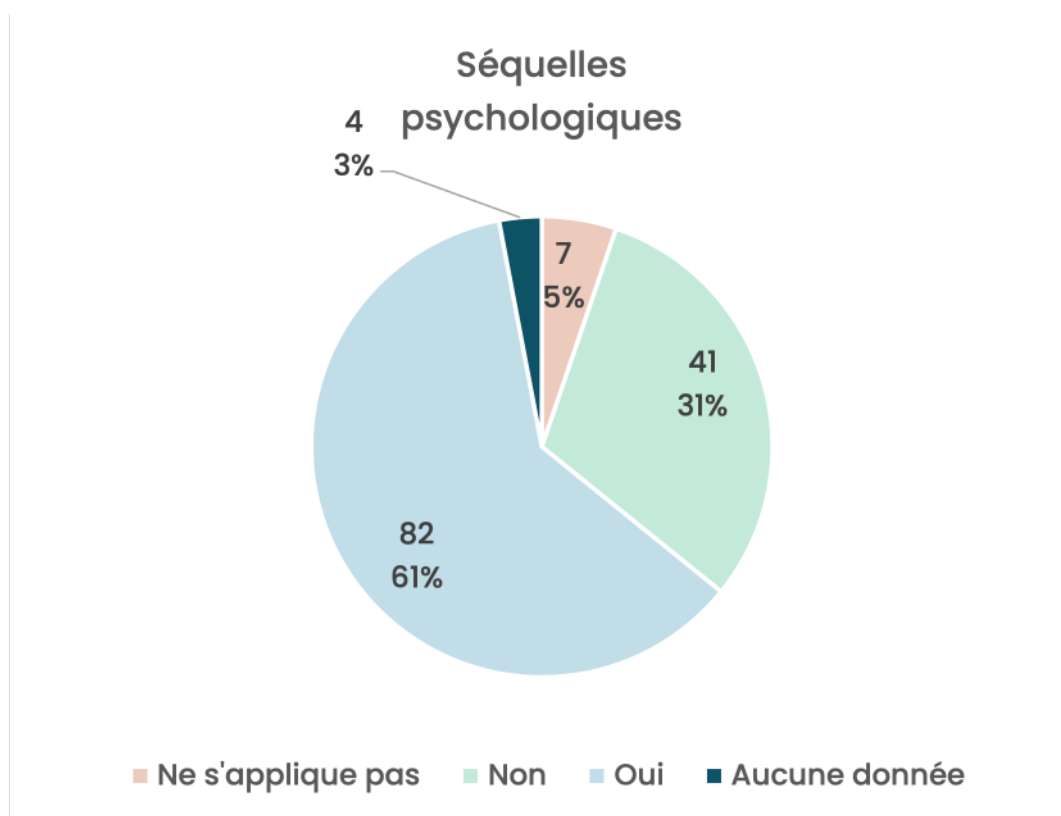


## 2.9 Séquelles psychologiques

Deux tiers des personnes touchées ont affirmé avoir eu des séquelles psychologiques à la suite des événements. La plupart d'entre elles sollicitent l'aide de leurs ami-e-x-s et de leur famille, d'organisations LGBTIQ ou de psychologues ou psychiatres. Les agressions et discriminations peuvent ainsi avoir des conséquences persistantes et à long terme sur les personnes touchées, comme le montrent différentes études<sup>2</sup>.

Depuis le remaniement de l'outil de signalement en ligne sur [lgbtiq-helpline.ch](https://lgbtiq-helpline.ch) en août 2022, il est possible de demander à être contacté directement par des conseiller-ère-x-s de la LGBTIQ-Helpline lors de chaque signalement. Un tiers des personnes ayant fait un signalement ont choisi cette option, et beaucoup d'autres avaient déjà téléphoné avant de signaler le cas. Cela montre le rôle important que peut jouer une ligne d'assistance pour les personnes touchées.

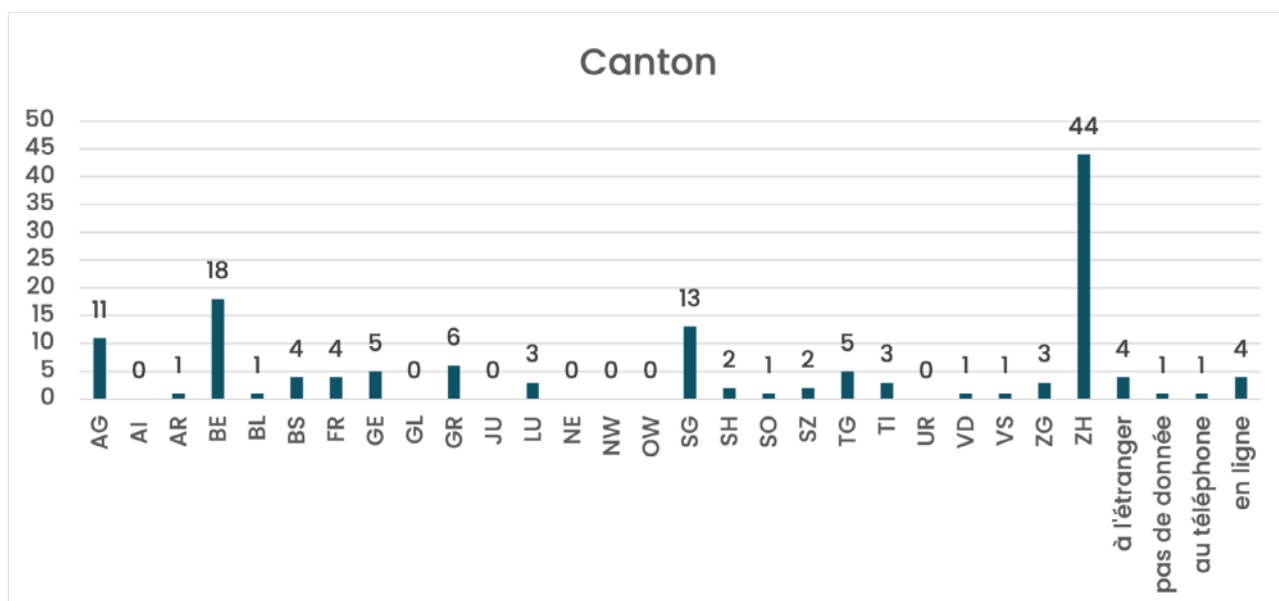
<sup>2</sup> OFSP, 2022. <https://link.pinkcross.ch/r/sourcebag-hcb23>



Graphique : nombres absolus

## 2.10 Répartition par canton

Comme les années précédentes, la majorité des cas signalés ont eu lieu dans le canton de Zurich. Il y a plus de signalements dans les cantons urbains, ce qui est probablement lié à la plus grande visibilité des personnes queers dans les villes, comme par exemple à Zurich, où il y a beaucoup d'offres pour les personnes queers. En conséquence, il est probable que le service de signalement soit également mieux connu dans les régions urbaines que rurales. Toutefois, ces chiffres plus élevés ne signifient pas nécessairement que l'hostilité envers les personnes LGBTQ est moins présente dans les zones rurales.



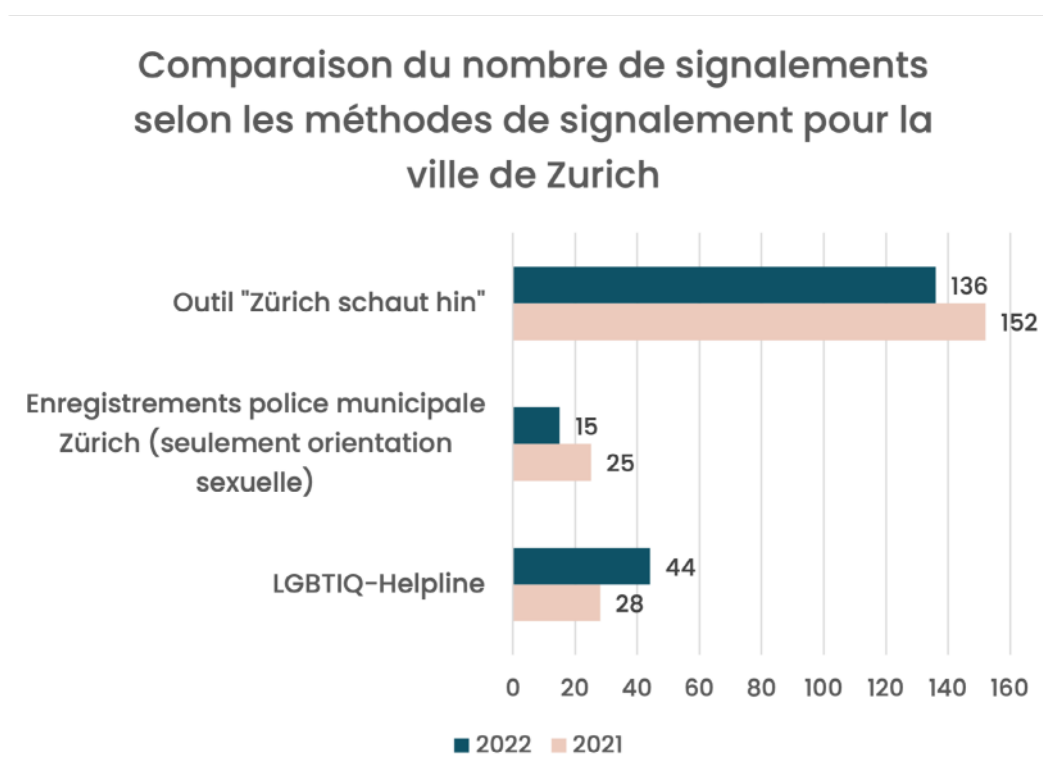
# 3. Comparaison des signalements – grand nombre de cas non signalés

## Recensement cantonal et communal

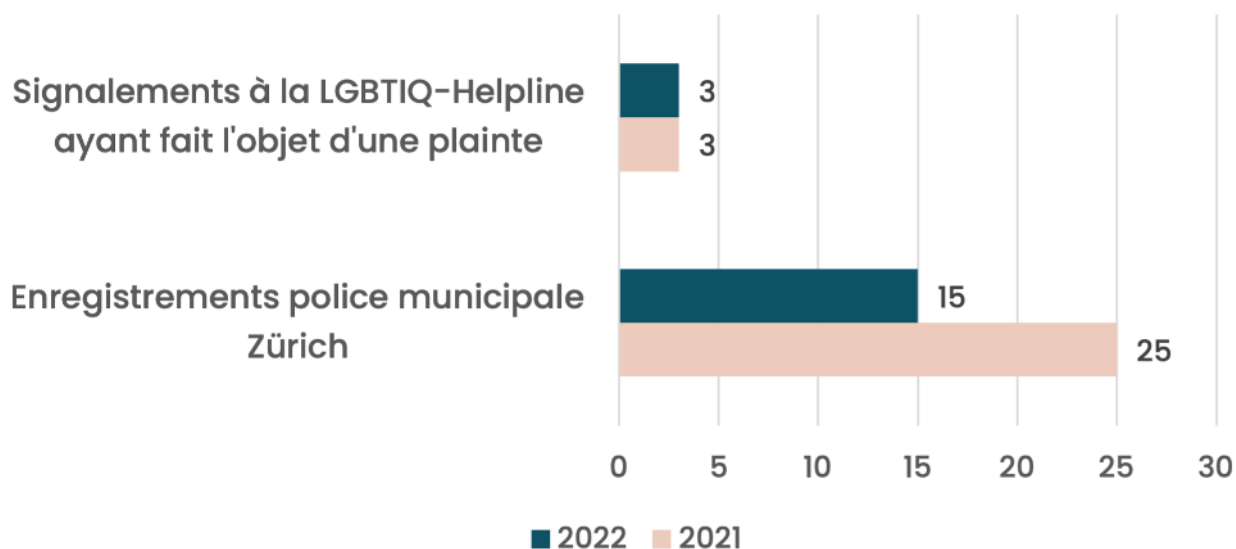
Les premiers cantons et la ville de Zurich tiennent depuis 2021 des relevés statistiques des délits anti-LGBTQ qui sont signalés à la police, et ce à la suite du dépôt coordonné d'interventions politiques à ce sujet dans 17 cantons en mai 2019. La ville de Zurich et le canton de Fribourg recensent spécifiquement la violence anti-LGBTQ. Dans d'autres cantons, la mise en œuvre de ce recensement est en cours d'examen et des essais de recensement statistique sont réalisés. La LOS, TGNS et Pink Cross suivent et accompagnent les débats parlementaires ainsi que les mises en œuvre dans les administrations.

En outre, depuis mai 2021, la ville de Zurich a mis à disposition un outil en ligne qui permet de signaler les cas de sexisme et d'hostilité envers les personnes homosexuelles ou trans. La campagne *Zürich schaut hin* qui l'accompagne permet de faire connaître cet outil et d'appeler au courage civique.

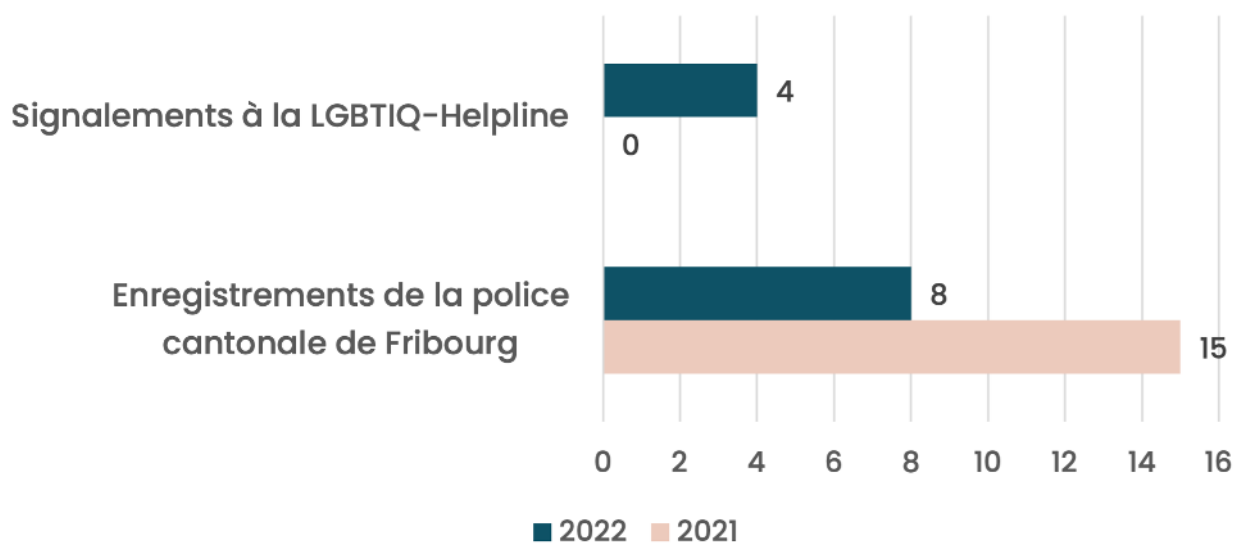
Pour la deuxième année consécutive, il est donc possible de comparer les chiffres des services de police et de l'outil de signalement de la ville de Zurich avec ceux de la LGBTIQ-Helpline, afin de rendre plus tangible le nombre de cas non signalés.



## Comparaison entre signalements et plaintes pour la ville de Zurich



## Comparaison du nombre de signalements pour le canton de Fribourg



Rien que pour la ville de Zurich, le nombre de signalements effectués via l'outil de signalement Zurich schaut hin est déjà trois à quatre fois plus élevé que celui de la LGBTIQ-Helpline. Ces chiffres sont également très élevés par rapport aux cas recensés par la police. Cela montre qu'il existe encore des obstacles pour les personnes LGBTIQ pour ce qui est de porter plainte. Comme dans les signalements à la LGBTIQ-Helpline, les personnes trans sont fortement représentées dans l'outil de signalement zurichois (34%).<sup>3</sup>

Le canton de Fribourg recense de manière officielle deux fois plus de cas que la LGBTIQ-Helpline. Cela s'explique aussi par le fait que la LGBTIQ-Helpline soit peu connue en Suisse romande.

Ces chiffres laissent supposer que le nombre réel de crimes de haine est plusieurs fois supérieur au nombre de signalements faits à la LGBTIQ-Helpline. En effet, même les recensements effectués par l'État ne peuvent refléter qu'une fraction de la réalité. Ainsi, au lieu de près de trois cas par semaine en Suisse, il faut probablement compter plusieurs cas par jour. De nombreuses formes d'hostilité anti-LGBTIQ sont encore très répandues et ne sont généralement pas signalées, comme par exemple les insultes à l'école ou au travail.

---

3 [https://www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/gleichstellung/themen/oeffentlicher\\_raum/hinschauen/meldetool-zuerich-schaut-hin.html](https://www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/gleichstellung/themen/oeffentlicher_raum/hinschauen/meldetool-zuerich-schaut-hin.html)

## Assurer rapidement l'enregistrement statistique

Les associations faitières LGBTQ demandent aux cantons, aux communes et surtout à la Confédération d'assurer le recensement statistique des crimes de haine dans toute la Suisse. Ce n'est qu'avec des chiffres fiables de tous les cantons que l'on aura une image plus précise de l'ampleur et des circonstances de ces actes. Cela permettra de prendre des mesures de prévention et de sensibilisation efficaces afin d'endiguer plus efficacement l'hostilité anti-LGBTQ.

Grâce au service de soutien et de signalement de la LGBTIQ-Helpline, ainsi qu'aux autres offres de conseil existantes, les associations faitières LGBTQ apportent une aide importante aux personnes concernées par les crimes de haine. Le pourcentage élevé de personnes qui s'adressent à la LGBTIQ-Helpline mais qui ne portent pas plainte montre justement à quel point il est important que des engagements complémentaires de la société civile existent. Le grand nombre de demandes de prise de contact (voir ci-dessus) après un tel événement montre que les personnes concernées par les crimes de haine ont besoin de ces services de soutien et de conseil. Mais ce travail se heurte à des limites, car la LGBTIQ-Helpline ainsi que la plupart des autres offres de conseil des organisations ne reçoivent pas de financement de l'Etat.

## 4. Conséquences des crimes de haine sur la communauté

Les crimes de haine ont non seulement des conséquences physiques ou psychologiques qui peuvent être graves pour les victimes directes, mais ils affectent aussi l'ensemble de la communauté LGBTQ. Des études montrent que les réactions des personnes LGBTQ, en particulier lorsque c'est l'une de leurs connaissances qui a été agressée, sont très semblables à celles des victimes directes : elles se sentent plus vulnérables, plus craintives, et elles sont en colère contre les auteur-ice-s de l'agression. En effet, les crimes de haine sont des attaques symboliques (avec des conséquences réelles et parfois graves) contre la différence et pas seulement des actes contre des individus. Les crimes de haine peuvent donc entraîner des changements de comportement de la part des victimes directes et indirectes, comme des stratégies d'évitement (par exemple porter des vêtements plus « conformistes »), mais parfois aussi un activisme accru.

Les rapports des médias sur les crimes de haine ont également un impact sur la communauté LGBTQ, comme par exemple dans le cadre de la messe de la Pride à l'église « St. Peter und Paul » à Zurich, après les attaques contre des artistes queers à la Langstrasse de Zurich, au centre de rencontre pour jeunes queers à Coire ou au « Drag Story Time » du Tanzhaus à Zurich, après l'expulsion d'un couple de lesbiennes d'un bar à Baden ou à la suite de la déclaration anti-trans du conseiller fédéral sortant Ueli Maurer. Ces rapports entraînent une forte solidarité avec les personnes concernées, mais aussi un sentiment de vulnérabilité, car les crimes de haine sont reconnus comme une menace sérieuse.

Les crimes de haine ont de fortes répercussions sur l'ensemble de la communauté LGBTQ. La société et la politique doivent donc non seulement les prendre en compte, mais aussi les prendre au sérieux. Il est également de la responsabilité des médias de ne pas en faire un usage sensationnaliste, de ne pas les appuyer en publiant à leur tour des propos hostiles, et d'être conscients des conséquences de leurs reportages pour la communauté LGBTQ.

# 5. La Confédération et les cantons doivent agir

## 5.1 Combattre l'hostilité anti-trans et reconnaître les personnes non binaires

En 2022, le nombre de signalements de cas d'hostilité envers les personnes trans a atteint un nouveau pic. En outre, un nombre accru de personnes non binaires ont signalé des cas. Ces chiffres sont effrayants, surtout si l'on tient compte des années d'expérience des services spécialisés et des résultats de recherches récentes, mais ils ne sont malheureusement pas surprenants<sup>4</sup>. Les personnes trans, et en particulier les personnes non binaires, font souvent l'objet de beaucoup de haine et de violence en public, et aussi de particulièrement beaucoup d'hostilité dans des situations privées. Cela explique pourquoi toutes les recherches confirment que les personnes trans sont celles qui ont la moins bonne santé mentale de toute la communauté LGBTQ<sup>5</sup>.

L'année dernière déjà, les associations LGBTQ ont demandé la création de bases scientifiques explicites afin de faire avancer la prévention de l'hostilité anti-trans et le soutien aux personnes concernées. En Suisse, il manque des connaissances importantes dans ce domaine. Qui est particulièrement touché par les crimes de haine ? Qui commet de tels actes ? Quelles formes et quelle ampleur prend l'hostilité anti-trans ? Quelles sont les circonstances

des actes ? Comment les personnes concernées réagissent-elles et quels sont les services de soutien disponibles ?

4 Voir p.ex. "A long way to go for LGBTI equality." De la European Union Agency for Fundamental Rights (2020).

5 OFSP, 2022. <https://link.pinkcross.ch/r/sourcebag-hcb23>

Le niveau élevé d'hostilité anti-trans, en particulier à l'encontre des personnes non binaires, doit également être placé dans le contexte des deux déclarations faites au Conseil fédéral en 2022. D'une part, la déclaration de l'ancien conseiller fédéral Ueli Maurer lors de l'annonce de sa démission<sup>6</sup>, selon laquelle il ne voulait pas de personne non binaire pour lui succéder, et d'autre part, le refus de l'ensemble du Conseil fédéral de reconnaître juridiquement les personnes non binaires<sup>7</sup>. Non seulement le Conseil fédéral rate ainsi une occasion de faire un pas urgent et nécessaire pour l'égalité juridique des personnes non binaires, mais avec de telles déclarations et attitudes, il crée aussi activement un terrain fertile pour les hostilités auxquelles les personnes trans sont exposées au quotidien.

**La Confédération est appelée à examiner de plus près les agressions contre les personnes trans, à en déduire des mesures efficaces et à les mettre en œuvre, ainsi qu'à condamner l'hostilité envers les personnes trans dont les autorités et les membres des autorités peuvent faire preuve, et à la combattre par tous les moyens. En ce qui concerne la reconnaissance des personnes non binaires, le Conseil fédéral est appelé à revoir sa position de refus et à prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie des personnes non binaires, afin de mieux les protéger contre la discrimination et la violence. Pour ce faire, les organisations trans doivent être activement impliquées et dotées des moyens nécessaires.**

6 <https://www.tgns.ch/de/2022/09/keine-transfeindlichkeit-im-bundesrat/#more-19356>

7 <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/74662.pdf>

## 5.2 Mise en œuvre rapide du plan d'action national

En juin 2022, le Parlement a adopté le postulat Barrille pour un plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ. Avant de l'adopter, le Conseil fédéral avait bloqué ce postulat et d'autres postulats similaires pendant des années. Le Conseil fédéral est maintenant appelé à prendre des mesures efficaces et rapides pour endiguer l'hostilité anti-LGBTQ sur l'ensemble du territoire et de manière coordonnée avec les cantons et les communes. Ce n'est qu'ainsi qu'un recensement statistique des crimes de haine et les mesures de prévention et de sensibilisation pourront porter leurs fruits.

**Les associations faitières LGBTQ demandent à la Confédération d'impliquer les organisations de la société civile dans ce processus et de s'attaquer aux tâches urgentes dans les meilleurs délais.** L'augmentation constante des signalements et le nombre toujours élevé de cas non déclarés le montrent : en Suisse, aujourd'hui encore, de nombreuses personnes LGBTQ sont exposées à la violence et à la discrimination. Dans ce contexte, la Confédération doit prendre ses responsabilités pour faire avancer la protection contre les crimes de haine et mieux garantir l'égalité des personnes LGBTQ.

Début 2023, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a annoncé qu'à partir de 2024, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) serait doté de deux nouveaux postes pour les « questions touchant à l'égalité des personnes LGBTI ». Les associations faitières LGBTQ s'en réjouissent, dans l'attente d'être ainsi plus activement et plus étroitement impliquées dans les processus politiques et administratifs de la Confédération. **Car la politique d'égalité pour les personnes LGBTQ ne peut être menée qu'en collaboration avec les personnes LGBTQ.**

## 5.3 La responsabilité des cantons

Les possibilités principales de lutter contre les crimes de haine relèvent de la compétence des cantons et des communes. Ceux-ci sont ainsi appelés à prendre les mesures de prévention et de sensibilisation nécessaires de toute urgence.

Les cantons et les villes peuvent mettre en œuvre rapidement un recensement statistique des crimes de haine (comme le font Zurich, Fribourg et, à partir de 2023, Berne). Il incombe ici à chaque canton d'examiner au plus vite comment mettre en œuvre ce recensement et former le personnel de police au contact avec les personnes concernées. Dans certains cantons, des interventions politiques sont en suspens depuis plusieurs années et ne sont pas traitées, alors que des crimes de haine continuent de se produire tous les jours.

En outre, les cantons sont appelés à soutenir les associations LGBTQ régionales et nationales afin qu'elles puissent assurer et poursuivre durablement leur travail de plusieurs décennies de soutien aux personnes concernées, de sensibilisation et de prévention. Grâce à ces coopérations, les cantons et les villes peuvent identifier les besoins de la population LGBTQ sur place et définir à quoi doivent ressembler des mesures régionales très concrètes.

Enfin, les cantons et les communes sont appelés à investir dans des projets de prévention appropriés pour lutter contre l'hostilité anti-LGBTQ dans toutes les tranches d'âge. Cela peut être réalisé par exemple dans le cadre du Plan d'études romand sur le thème de la discrimination avec des ateliers ou avec des offres dans un contexte éducatif plus large. L'éducation et les rencontres permettent de lutter contre les préjugés et la haine envers les personnes LGBTQ.



**Les organisations faitières LGBTQ demandent aux cantons et aux villes de prendre rapidement des mesures efficaces de prévention et de sensibilisation, en particulier le recensement statistique des crimes de haine, afin de disposer de données. De plus, il faut soutenir les organisations LGBTQ dans leur travail et encourager financièrement le travail éducatif préventif (projets scolaires, ateliers anti-discrimination, etc.).**

Vous trouverez plus d'informations sur l'hostilité envers les personnes LGBTQ, les personnes qui commettent des crimes de haine et les revendications des organisations LGBTQ dans le rapport de la conférence „Forum Hate Crime“ (2020).<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> <https://www.pinkcross.ch/unser-einsatz/politik/hate-crime/ergebnisse-forum-hate-crime.pdf>

# 6. Définitions

## Personnes LGBTQ

Les personnes LGBTQ sont des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et queer, c'est-à-dire les personnes dont l'orientation affective et sexuelle ou l'identité de genre n'est pas hétérosexuelle et cis-genre. Ce rapport ne traite pas de la discrimination et de la violence à l'égard des personnes intersexuées, car celles-ci sont encore plus diverses et nécessitent une analyse plus approfondie.

## Violences et attitudes anti-LGBTQ

Toute violence qui est motivée par une dévaluation des personnes LGBTQ est appelée violence ou attitude anti-LGBTQ. Cela comprend non seulement les attaques physiques (voir « crimes de haine »), mais aussi toutes les autres formes de violence (p.ex. la violence institutionnelle).

## Crimes de haine

Les attaques contre les personnes en raison de leur orientation affective et sexuelle ou de leur identité de genre sont généralement qualifiées de « crimes de haine » contre les personnes LGBTQ. Il s'agit d'agressions fondées sur des préjugés et dirigées contre des personnes, des institutions ou des objets qui appartiennent ou sont associés à un certain groupe. Les crimes de haine ne sont pas des infractions pénales distinctes, mais des crimes « non-spécifiques » (par exemple, des dommages corporels) qui sont commis parce que les victimes appartiennent à un groupe en particulier. Il peut également s'agir d'une appartenance supposée à un groupe, par exemple lorsqu'un homme hétérosexuel est battu parce que les auteur-ice-s présumant qu'il est gay.

## Hostilité anti-LGBTQ et homophobie

De nombreux résultats de recherche font encore référence à l'« homophobie ». Cependant, comme les attitudes négatives envers les gays et les lesbiennes ne sont pas des peurs (« phobie »), il est préférable de parler d'hostilité. En outre, il n'existe que peu d'études sur la « transphobie » ou l'hostilité envers les personnes trans. En ce qui concerne la Suisse, de telles études font presque totalement défaut. Le rejet des personnes homo/bisexuelles et trans ayant la même origine, nous transposons les résultats de la recherche sur l'« homophobie » à l'hostilité LGBTQ dans ce rapport.<sup>9</sup>

<sup>9</sup> Küpper et al. (2017): «Einstellung gegenüber lesbischen, schwulen und bisexuellen Menschen in Deutschland.» p. 73.

## **LGBTIQ-Helpline**

*Du lundi au vendredi, de 19h à 21h par téléphone et par tchat. En tout temps par email. Pour des conversations en français, italien ou anglais, merci de contacter par écrit (email et chat), et une personne prendra contact par téléphone.*

*0800 133 133 | [www.lgbtiq-helpline.ch](http://www.lgbtiq-helpline.ch) | [hello@lgbtiq-helpline.ch](mailto:hello@lgbtiq-helpline.ch)*

*La LGBTIQ Helpline est le premier point de contact pour toutes les questions concernant la vie en tant que lesbienne, gay, bisexuel-le-x, personne trans, non binaire, intersexe ou queer. C'est un service de conseil par les pairs (approche peer-to-peer), et l'antenne de signalement de la violence anti-LGBTIQ. Notre offre de conseil s'adresse à toute personne ayant des questions ou des préoccupations concernant le contexte de vie des personnes LGBTIQ – peu importe son orientation sexuelle et son identité de genre.*